



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le 10 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMANT s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Maurice MOIZAN, Monsieur William LESAGE, Madame Jennifer DUGRENIER, Madame Claire FREMIN DU SARTEL, Monsieur Laurent PAVIET, Monsieur Jean-François ZEDDA, Monsieur François PERCOT, Madame Thérèse CICHY, Madame Carine LOUREIRO, Monsieur Fabrice ANDRE, Madame Claudine HENWOOD.

- **Absents excusés** :

Monsieur Bertrand SOMAZZI (pouvoir Monsieur Philippe CHARRIER)
Madame Carine LOUREIRO quitte la séance à 19H45 et donne son pouvoir à Monsieur François PERCOT

- **Absent** :

Monsieur Gilles Zeller

ORDRE DU JOUR

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2024
3. Décision à prendre sur la maison et le terrain sis 17 rue Baronne Léonino (vente, location, vacance)
4. Décision à prendre sur la maison et le terrain sis 21 rue Alain de Rothschild (vente, location, vacance)
5. Décision à prendre sur l'ancienne mairie et la cour attenante (vente, location, vacance)
6. Décision à prendre sur le chemin rural n°10, avenue Foch, occupé sans titre par un particulier
7. Questions diverses

1) Election du secrétaire de séance :

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Jennifer DUGRENIER est élue secrétaire de séance à la majorité des voix.

Votes contre de Madame Claire FREMIN DU SARTEL et de Monsieur Laurent PAVIET.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des présents.

Votes contre de Madame Claire FREMIN DU SARTEL et de Monsieur Laurent PAVIET.

Madame FREMIN DU SARTEL estime que ces propos n'ont pas été fidèlement retranscrits à propos de la compétence vidéoprotection du SMOTHD.

3) Décision à prendre sur la maison et le terrain sis 17 rue Baronne Léonino (vente, location, vacance)

En préambule, Monsieur CHARRIER précise que si l'assemblée décidait la vente des propriétés, celle-ci se fera obligatoirement par le mode de la pollicitation (vente aux enchères par remise d'une offre sous pli cacheté chez un notaire).

Monsieur le Maire a travaillé avec deux agences immobilières et un géomètre.

A l'issue de ces réflexions, des prix de réserve ont été proposés en cas de vente, et des montant de loyer en cas location.

- Vente de l'ensemble de la propriété : prix de réserve 830 000 €
- Vente de la maison avec la cour et 606 m² de terrain à l'arrière : prix de réserve 630 000 €
- Location de la maison et du terrain : loyer 2000 €/ mois

Monsieur MOIZAN indique que sa position a changé depuis la réunion de travail du samedi précédent ; les chamantais sont attachés à leur patrimoine communal et auront du mal à comprendre ces ventes. Il est donc plus favorable à la location.

Monsieur LESAGE pense que la commune n'a pas vocation à faire de la location. D'autre part, il est à craindre que suite au désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines, la commune aura besoin de fonds , notamment pour la salle des sports , l'église ...

Madame DUGRENIER pense également que la commune n'a pas vocation à faire de la location immobilière.

Le patrimoine communal ne sera pas dilapidé.

Monsieur PAVIET estime qu'il n'est pas en capacité de décider quoi que ce soit ; il n'a pas été mis au courant des dossiers ; il n'y a eu aucun chiffrage des travaux à réaliser.

Madame DUGRENIER lui répond qu'il est lui-même à la tête de la commission des bâtiments et qu'il avait donc toute la légitimité pour s'occuper du dossier. Le Maire ne peut pas tout faire tout seul. Chaque conseiller municipal peut prendre sa part du travail à effectuer.

Madame DU SARTEL estime qu'il n'y a pas d'urgence à vendre ; la commune a une situation financière plus que confortable. Elle se prononce donc pour la location.

Monsieur ZEDDA reste sur sa position, pour la vente, de même que Monsieur PERCOT et Madame LOUREIRO.

Madame CICHY trouve que les choses se font dans la précipitation et se prononce pour la location.

Monsieur ANDRE se prononce également pour la location, estimant qu'il n'y a pas de gros travaux à faire au presbytère.

Madame HENWOOD préfère aussi la location.

Monsieur CHARRIER se prononce pour la vente.

Il craint que la Préfecture réquisitionne les logements communaux vacants.

Votes : Vente ou location ?

- Vente : 7 voix (Philippe CHARRIER, William LESAGE, Jennifer DUGRENIER, Jean-François ZEDDA, François PERCOT, Carine LOUREIRO , Bertrand SOMAZZI)
- Location : 5 voix (Maurice MOIZAN, Claire FREMIN DU SARTEL, Thérèse CICHY, Fabrice ANDRE, Claudine HENWOOD)

Monsieur PAVIET refuse de prendre part au vote.

Votes : Toute la propriété ou la maison avec une parcelle de 606 m² à l'arrière ?

- Vente de l'ensemble de la propriété : 6 voix (Philippe CHARRIER, William LESAGE, Jennifer DUGRENIER, François PERCOT, Carine LOUREIRO, Bertrand SOMAZZI)
- Vente de la maison avec la cour et 606 m² de terrain à l'arrière : 2 voix (Maurice MOIZAN, Claudine HENWOOD)
- Abstentions : 4 voix (Claire FREMIN DU SARTEL, Jean-François ZEDDA, Thérèse CICHY, Fabrice ANDRE)

Monsieur PAVIET refuse de prendre part au vote.

Le Conseil Municipal décide donc à la majorité des voix, de vendre l'ensemble de la propriété du 17 rue Baronne Léonino, par pollicitation, avec un prix de réserve fixé à 830 000 €.

4) Décision à prendre sur la maison (maison en briques) et le terrain sis 21 rue Alain de Rothschild (vente, location, vacance)

- Vente + 2 places de stationnement dans la cour : prix de réserve 330 000 €
- Location : 1500 €/mois

Madame FREMIN DU SARTEL regrette qu'aucun devis de travaux n'ait été produit.

Madame CICHY souhaiterait que cette maison soit attribuée à un employé communal.

Votes : Vente ou location ?

- Vente : 7 voix (Philippe CHARRIER, William LESAGE, Jennifer DUGRENIER, François PERCOT, Carine LOUREIRO, Bertrand SOMAZZI, Claudine HENWOOD)
- Location : 6 voix (Maurice MOIZAN, Claire FREMIN DU SARTEL, Jean-François ZEDDA, Laurent PAVIET, Thérèse CICHY, Fabrice ANDRE)

La vente est donc décidée à la majorité, par pollicitation, avec un prix de réserve fixé à 330 000 €.

5) Décision à prendre sur l'ancienne mairie et la cour attenante (vente, location, vacance)

- Vente mairie seule + 4 places de stationnement dans la cour : prix de réserve 288 000 €

Votes : Vente ou location ?

- Vente : 11 voix (Philippe CHARRIER, Maurice MOIZAN, William LESAGE, Jennifer DUGRENIER, Jean-François ZEDDA, François PERCOT, Carine LOUREIRO, Bertrand SOMAZZI, Thérèse CICHY, Fabrice ANDRE, Claudine HENWOOD)
- Location : 2 voix (Claire FREMIN DU SARTEL, Laurent PAVIET)

La vente par pollicitation est décidée à la majorité des voix avec un prix de réserve fixé à 288 000 €.

Monsieur le Maire propose l'option de pouvoir vendre la totalité de la propriété du 21 rue Alain de Rothschild.

Vote sur la possibilité de vendre l'ensemble de la propriété, maison+jardin+ancienne mairie+cour avec un prix de réserve de 600 000 €

- Votes pour de Monsieur CHARRIER, Monsieur LESAGE, Madame DUGRENIER, Monsieur ZEDDA, Monsieur PAVIET, Monsieur SOMAZZI Monsieur PERCOT, Madame LOUREIRO, Madame CICHY, Madame HENWOOD.
- Abstentions de Monsieur MOIZAN, Madame DU SARTEL, Monsieur ANDRE.

6) Décision à prendre sur le chemin rural n°10, avenue Foch, occupé sans titre par un particulier

Ce chemin qui est aujourd'hui une impasse, se situe entre les numéros 20 et 22 de l'Avenue Foch.

Il est aujourd'hui occupé par un particulier riverain.

Superficie : 74 m²

3 possibilités :

- Vente : prix de réserve 15 000 €
- Location : loyer
- Reprise par la mairie

Votes :

- Vente : 11 voix (Philippe CHARRIER, Maurice MOIZAN, William LESAGE, Jennifer DUGRENIER, Claire FREMIN DU SARTEL, Laurent PAVIET, Jean-François ZEDDA, Bertrand SOMAZZI François PERCOT, Carine LOUREIRO, Thérèse CICHY)
- Abstentions : 2 voix (Claudine HENWOOD, Fabrice ANDRE)

7) Questions diverses :

- Monsieur CHARRIER informe l'assemblée qu'un RDV est programmé le 15 octobre avec le Cabinet Urbania pour travailler sur les voiries, les trottoirs et les stationnements Foch et Troncin.
- Madame FREMIN DU SARTEL demande à Monsieur le maire ce qu'il a décidé sur l'augmentation de l'indemnité des élus.
Monsieur le Maire répond qu'il n'y a eu aucune augmentation puisque ce n'est autorisé qu'en cas de renouvellement du Conseil Municipal.
- Monsieur Moizan remercie le personnel des services techniques qui s'est rendu disponible pour débiter un arbre tombé sur la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,
Philippe CHARRIER

La secrétaire de séance,
Jennifer DUGRENIER

